

## La Ville adopte un règlement pour maintenir les installations septiques fonctionnelles et non polluantes

**Magog, le 22 juin 2021** – Afin de protéger ses principaux plans d'eau et sa nappe phréatique, la Ville de Magog a adopté, hier soir, en séance publique, un règlement pour s'assurer que les installations septiques sur son territoire soient conformes aux normes prévues au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*. Les propriétaires de fosses septiques dont la date d'installation est inconnue ou antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1986 devront faire inspecter leur installation pour en assurer la conformité. Une lettre détaillée sera envoyée aux propriétaires concernés pour leur indiquer la marche à suivre.

### Installations septiques visées

Le règlement s'applique à toutes les installations septiques construites avant le 1<sup>er</sup> janvier 1986. Ce règlement vise également, peu importe leurs années de construction, les installations composées d'une fosse septique fabriquée d'acier, de fibre de verre ou de plastique non approuvé, de même que les puisards, les barils utilisés en guise de fosse, ou tout autre type d'installation ne contenant pas de fosse septique. Il exclut les installations septiques munies d'un réacteur primaire.

### Inspection obligatoire

Le programme de mise aux normes a pour objectif d'obliger les propriétaires à maintenir des installations septiques fonctionnelles et non polluantes. Les propriétaires des installations septiques dont la date d'installation est inconnue ou antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1986 devront obligatoirement faire valider, à leurs frais, le fonctionnement adéquat de l'installation septique par une firme indépendante qualifiée. Le rapport de vérification ainsi que le formulaire *Attestation de fonctionnement des installations sanitaires d'une résidence isolée* devront être transmis à la municipalité. Les installations non fonctionnelles devront être réparées ou remplacées.



### **Programme d'aide**

La Ville de Magog annoncera au cours des prochains mois la mise sur pied d'un programme d'aide financière pour les propriétaires qui devront mettre aux normes leurs installations septiques.

### **À propos des installations septiques désuètes**

Les installations septiques désuètes constituent une source de phosphore et d'azote qui contribuent à la prolifération des cyanobactéries dans les plans d'eau. La mise à niveau des installations septiques permettra la réduction des taux de phosphore et de coliformes dans les cours d'eau et assurera une meilleure qualité de l'eau pour la protection de la vie aquatique, de la baignade et de la consommation.

- 30 -

### **Source et information :**

Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

